



Choisir pour soi, est une chose, mais mettre délibérément un petit être, qui lui n'a rien demandé, en danger, est criminel.

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 2 juin 2009

Vous allez être surpris, Mr GA, mais si cette photo de femme enceinte fumant existe réellement, il ne faut pas hésiter, il faut un procès.

Choisir pour soi, est une chose, mais mettre délibérément un petit être, qui lui n'a rien demandé, en danger, est criminel.

De tout cSur avec vous.

E G

Réponse :

Fumer n'est pas interdit par la loi. Ce qui ne doit pas empêcher de tout mettre en Suvre pour faire régresser cette pandémie qui tue 4.2 millions d'êtres humains chaque année.

Il est normal que vous soyez d'accord pour faire cesser une propagande basée sur l'image d'une femme enceinte fumant deux cigarettes à la fois. Il devrait être aussi normal que vous acceptiez de concevoir que toute forme de résistance à la loi Évin est de nature à affaiblir une loi de santé publique qui, même imparfaite, a le mérite de produire des effets très positifs et approuvé par 80% de la population.